

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** ACIDE OXALACÉTIQUE ≥ 98 %, pour la biochimie**Code du produit:** 4032**No CAS:**

328-42-7

Numéro CE:

206-329-8

Numéro d'enregistrement

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoires

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Carl Roth GmbH + Co. KG

Schoemperlenstraße 3-5

76185 Karlsruhe

Allemagne

Telefon: +49/(0)721 5606-0

Telefax: +49/(0)721 5606-149

E-Mail: sicherheit@carlroth.de

Service chargé des renseignements: Division sécurité au travail et protection de l'environnement**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Institut National de Recherche et de Sécurité,

I.N.R.S. Tél. 01 45 42 59 59

2 Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

Mention d'avertissement Danger

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 1)

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications complémentaires:

-

2.3 Autres dangers

Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils sont donc uniquement être manipulés par du personnel spécialement formé avec le soin nécessaire.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants**3.1 Caractérisation chimique: Substances****No CAS Désignation**

328-42-7 acide oxalacétique

Code(s) d'identification

Numéro CE: 206-329-8

Formule: C₄H₄O₅

Masse molaire [g/mol]: 132,07

4 Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un spécialiste.

(suite page 3)

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 2)

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite un verre d'eau. Ne pas faire vomir.
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau, CO₂, mousse, poudre chimique.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les nappes d'eau souterraines et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Utiliser un neutralisant.
Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 3)

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Température de stockage recommandée: -20 °C**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire:

Nécessaire en cas de formation de poussières: filtre P1.

Protection des mains:

Gants de protection

(suite page 5)

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 4)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

caoutchouc nitrile, épaisseur: ≥ 0,11 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.**Aspect:**

Forme:	Poudre cristalline
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH (50 g/l) à 20 °C:	1-2
---------------------------------------	-----

Changement d'état

Point de fusion:	165 °C (dec.)
Point d'ébullition:	Non déterminé.

Point d'éclair	174 °C
-----------------------	--------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
---	----------------

Température d'inflammation:	174 °C
------------------------------------	--------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Auto-inflammation:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
----------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
	Aucune information disponible.
Supérieure:	Non déterminé.
	Aucune information disponible.

(suite page 6)

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 5)

Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité à 20 °C:	0,33 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ne pas information disponible

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Sensible à la lumière et l'oxygène.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes possible avec:

Oxydants forts

Des bases fortes

Acides forts

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement. (décomposition)

10.5 Matières incompatibles:

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucune information disponible.

En cas d'incendie: voir point 5.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

Effet primaire d'irritation:

de la peau:

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

des yeux:

Effet fortement corrosif.

(suite page 7)



Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 6)

Après respiration:

Aucune information disponible.

Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR:**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité:

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration:

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Indications toxicologiques complémentaires:

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation.

Renseignements supplémentaires:

Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:**

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:**Remarque:**

Ne pas évacuer dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Autres indications écologiques:**Indications générales:**

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

(suite page 8)

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 7)

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

L'élimination des déchets est réglementée par des services compétents régionaux. Veuillez prendre contact avec les services compétents (administration ou entreprise d'élimination des déchets) qui vous informeront des mesures à prendre en matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3261

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

3261 SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide oxalacétique)

IMDG, IATA

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (oxalacetic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

8 Matières corrosives.

8

IMDG, IATA



Class
Label

8 Corrosive substances.

8

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 15.08.2013

Numéro de version 2

Révision: 15.08.2013

Nom du produit: ACIDE OXALACÉTIQUE ≥98 %, pour la biochimie

(suite de la page 8)

14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Indice Kemler: 80
No EMS: F-A,S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:
ADR
Quantités limitées (LQ) 5 kg

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels E

"Règlement type" de l'ONU:

UN3261, SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide oxalacétique), 8, III

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Division: sécurité au travail et protection de l'environnement

Contact: Herr Heine

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

LD50*: Lethal Dose, 50 percent (Not relevant for classification)

LD50*: Lethal Concentration, 50 percent (Not relevant for classification)